

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

7EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2009

14 ET 15 DECEMBRE

**QUESTION ORALE POSEE PAR M. FRANÇOIS DOMINICI
- GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » -**

OBJET : Reversement de la TIPP au titre des 26 points ; différence entre les montants prévus par la Loi de Finances de 2009, le projet de Loi de Finances pour 2010 et les montants alloués à la CTC.

Monsieur le Président,

Avec votre accord et celui de la Commission permanente du 10 décembre 2009, je souhaite poser cette question qui peut également faire l'objet d'une motion de notre groupe ou de notre Assemblée.

La question porte sur le fait qu'il est indispensable, avant l'étude du projet de budget 2010, de s'interroger sur les raisons pour lesquelles la décision prévue par la LFI pour 2009, relative à la TIPP Corse à hauteur de 44 Millions d'Euros, n'a pas été appliquée et d'avoir un éclaircissement sur la diminution du montant de TIPP attribué à la CTC en 2009 et 2010 ; cela en précisant que nous avons reçu 35,2 Millions d'Euros en 2009 et que les deux Départements de Corse ont reçu chacun 2 Millions d'Euros cette même année.

Pour l'exercice 2010, la Loi de Finance prévoit que la Corse recevra 41 Millions d'Euros en Euro constants. On sait que la diminution par rapport à 2009 est d'au moins 6 % ; j'imagine ainsi que notre TIPP risque d'être amputée d'autant.

Aussi bien nous demandons donc à l'Etat, de rétablir les décisions budgétaires votées par le Parlement et de verser à la CTC les sommes prévues en Loi de Finances.